

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 22 MARS 2011

L'an deux mil onze, et le mardi 22 mars à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire le mardi 14 mars 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

Présents : A.Andrevon, M.Augoyat, M.Azy, C.Cuchetto, A.Fender, J.Gerbaux, J.Marron, G.Trumaut.

Absents avec pouvoir : A.Caïato pouvoir à A.Andrevon
P.Manjarrès pouvoir à G.Trumaut
G.Piroit pouvoir à J.Gerbaux

Absents : F.Chanas, Y.Cottavoz, D.Dessarps

Secrétaire de séance : G.Trumaut

Ouverture de la séance à 20h40

En préambule, Monsieur le Maire annonce les démissions de Madame A. VEIGA, 3^{ème} adjointe en charge du CCAS, de Madame F. Chanas, conseillère municipale et de Monsieur D. Dessarps, conseiller municipal.

Pour les conseillers, la démission est effective dès son envoi par l'intéressé ou par Mr le Maire à Mr le Préfet.

Pour les adjoints, la démission est effective dès la réception par le Maire de l'accord du Préfet.

Pour le cas de Mme VEIGA, Mr le Maire a reçu l'accord de Mr le Préfet le 22 mars.

Plus du tiers des conseillers municipaux ayant démissionné, Mr le Préfet devra déclencher des élections partielles dans les trois mois.

A compter de ce jour, le conseil municipal se compose de 12 élus en exercice.

Enfin, le remplacement de l'adjoint(e) doit se réaliser dans les deux semaines qui suivent sa démission. Il ou elle est élu(e) par le conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n°1 - Objet : Demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'aménagement de la bibliothèque : adoption de l'avant projet définitif arrêtant les modalités de financement des travaux.

La commune de Lumbin a pour projet de créer une bibliothèque, centre socio-culturel.

Le montant des dépenses est estimé à 800 000,00 € H.T.

La commune sollicite une aide de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour la réalisation de ce projet.

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux honoraires et divers	687 441	Conseil Général de l'Isère (15%)	120 000
	112 559	Direction Générale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)	185 000
		Communauté de Communes du Grésivaudan (15%)	120 000
		Autofinancement	375 000
Total H.T.	800 000		800 000

Vote pour à l'unanimité

Délibération n° 2 - Nomination de deux délégués au Syndicat des Eaux en remplacement des deux conseillers municipaux démissionnaires.

Monsieur Didier DESSARPS et Monsieur François MUGGEO, conseillers municipaux sont démissionnaires de leur fonction.

Dans le cadre de leur mandat municipal ils étaient délégués au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de La Terrasse-Lumbin-Crolles.

Il convient donc aujourd'hui de nommer deux nouveaux délégués de la commune à ce Syndicat Intercommunal.

Madame Martine Augoyat et Mr Albert Andrevon se portent candidats

***Vote – 7 voix pour
1 abstention***

Délibération n° 3 - Signature de la convention de formation professionnelle avec le CREPS D'Houlgate.

Dans le cadre de la formation professionnelle, l'adjoint d'animation de la commune de Lumbin a suivi un stage de spécialisation cerf-volant au C.R.E.P.S. NORD PAS DE CALAIS à CAEN, dont le coût est de 1 230 €.

A cet effet une convention doit être signée entre la commune de Lumbin et le CREPS à CAEN.

Vote pour à l'unanimité

Délibération n° 4 - Investissement voirie communale 2011 – demande de subvention au Conseil Général pour réfection du chemin du Buissonnay.

Dans le cadre des travaux d'investissement sur les voiries communales en 2011, la réfection du chemin du Buissonnay est apparue nécessaire et les travaux seront confiés à l'entreprise SACER pour un montant H.T. de 5 040,00 € soit 6 027,84 €T.T.C.

Vote pour à l'unanimité

Délibération n° 5 - Réhabilitation du groupe scolaire élémentaire – demande de subvention au Conseil Général, à la Préfecture dans le cadre de la DETR (Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux) et à la CCG (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Depuis plusieurs mois, le groupe scolaire Henri FABRE de Lumbin subit des infiltrations d'eau qui menacent la sécurité des élèves. Les 4 classes de la bibliothèque de ce bâtiment sont desservies par

un patio central partiellement couvert. Après chaque pluie, l'eau pénètre dans les classes, menace les installations électriques et la salle polyvalente située au niveau inférieur.

En conséquence, face à la nécessité absolue de mise en sécurité des élèves d'une part, et à la création d'une capacité d'accueil adaptée d'autre part, la rénovation du bâtiment scolaire s'impose comme un chantier prioritaire en 2011. Il doit être achevé, si possible, pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

Le coût des travaux H.T. est estimé à 350 000 €.

Vote pour à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°6 - Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine de catégorie B à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant création des emplois territoriaux par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu le décret n° 91-849 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Considérant le projet de création d'une bibliothèque-maison d'arts dans la commune de Lumbin,

Considérant la nécessité de prévoir les modalités de fonctionnement du futur établissement et notamment les agents affectés à ce service public ;

Le Maire propose la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine de catégorie B, à temps complet, pour pouvoir aux fonctions d'encadrement nécessaires au fonctionnement de la future bibliothèque.

Vote pour à l'unanimité

INFORMATIONS

- ✓ Démission de l'adjointe au C.C.A.S. (voir ouverture du conseil municipal)

Fin de la séance à 21h32.

Fait à Lumbin le 28 mars 2011

Le Maire,
A.ANDREVON